



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 10006

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Gorges appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'inquiétude des masseurs-kinésithérapeutes sur le futur de leur ordre professionnel. Cet ordre regroupe près de 68 000 praticiens, soit la quasi-totalité de la profession sans distinction. Il est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des usagers, et promeut la profession, son professionnalisme et la qualité des soins. Par ailleurs, sa gestion est autonome et auto financée. Il lui demande ses intentions dans ce dossier et de bien vouloir prendre en compte leur position avant toute décision.

## Texte de la réponse

L'ordre des masseurs-kinésithérapeutes affiche une proportion de professionnels inscrits au tableau très élevée, situation liée au caractère majoritairement libéral de cette profession, et a su rencontrer l'adhésion de ceux qui la composent. Il n'y a donc pas lieu de rendre facultative l'adhésion à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. En revanche, parmi les ordres existants, celui des infirmiers revêt des particularités indéniables. Les conditions de sa création, les modalités d'exercice des infirmiers, en grande majorité salariés, qui rejettent en masse l'instance ordinaire mise en place, les difficultés récurrentes lors de sa mise en place, puis de sa gestion, ont amené la ministre des affaires sociales et de la santé à proposer que l'adhésion à cet ordre soit rendue facultative.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Gorges](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10006

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2012](#), page 6369

**Réponse publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7753